

Séjour en Centre Val de Loire - Le vendredi 31 mai 2024
"Loches & Chédigny"

Mise à jour du
16/02/2024



Loches



Chédigny

Vendredi 31 : La Chapelle Taillefert – Loches – Chédigny

Départ de La Chapelle Taillefert ou de Guéret rue du Maréchal Leclerc (ancien parking stoc) direction Loches. (Les horaires seront communiqués ultérieurement).

Visite guidée de la Ville de LOCHES : « MILLE ANS D'HISTOIRE »

Loches, cité historique d'exception, vous offre un panorama grandeur nature, du Moyen-Âge à la Renaissance. Commentée par votre guide conférencier, la visite chemine par les portes et les ruelles de la ville Renaissance pour atteindre le promontoire de la forteresse médiévale.

Le Logis Royal, haut lieu de l'histoire de France, a été une résidence de prédilection de la dynastie des Valois. Le logis a accueilli notamment Jeanne d'Arc, Agnès Sorel et Anne de Bretagne.

Déjeuner dans un restaurant de la ville.

L'après-midi, Départ pour Chédigny.

Visite guidée de CHEDIGNY

Chédigny est le premier village de France labellisé « Jardin remarquable ». C'est le village des roses par excellence, paré de mille rosiers. La particularité de ses rosiers grimpants en est l'exubérance maîtrisée grâce à une taille bien spécifique qui souligne les traits d'architecture des maisons du village. Fleur d'or 2019, il est répertorié dans Roseraies et Jardins d'Europe. Situé dans un écrin de verdure au bord de l'Indrois, Venez flâner dans ce village jardin, vous serez séduits !

Retour sur Guéret – La Chapelle Taillefert

Prix par personne : (Prix calculé sur la base de 35 personnes minimum) Pour info : si 40 inscrits 98 € / 45 inscrits 94 €
 Adhérents (à jour des cotisations 2023 et 2024) : **102 €**
 (priorité aux adhérents 2023-2024 dans l'ordre chronologique des inscriptions)

➤ Un acompte de **50 €** est demandé à l'inscription

➤ Le **solde** à régler pour le **18 avril 2024**

Ce prix comprend : Le transport en car grand tourisme, l'assurance annulation, les visites prévues au programme, le déjeuner.

Ce prix ne comprend pas : Les dépenses personnelles et toute autre prestation non prévue au programme.

Suite à un désistement, le remboursement ne pourra se faire :

. En cas de maladie ou accident : sur présentation d'un certificat médical

. En cas d'évènement personnel grave

Renseignements : Alain ROUX 06 59 84 51 42

✂

Bulletin de réservation

(à envoyer pour le **27 mars 2024** dernier délai, accompagné du règlement)

Chèque à établir au nom des : Amis de la Chapelle Taillefert

A : Annie SABARLY - 1 Rue de Docteur Vincent - 23000 GUERET

Mademoiselle, Madame, Monsieur,.....

Adresse.....

Téléphone portable (obligatoire):

Lieu de départ à préciser : La Chapelle Taillefert ou Guéret (merci de cocher la case correspondante)